

L'arc boutant

Une publication de la Fnogec
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

34^e ÉDITION

JOURNÉES
NATIONALES
17, 18 et 19 MARS 2017
À DEAUVILLE

Urogec & Udogec
au cœur de notre réseau



Mars 2017 - N°569



Édito

par Sylvie Picard,
vice-présidente de la Fnogec
et chef de projet « JN17 »



© Fnogec

Udogec et Urogec au cœur de notre réseau

Depuis quelques mois nous vous invitons à réserver votre week-end du 17 au 19 mars pour approfondir la réflexion sur la place des Udogec et des Urogec dans notre réseau fédératif.

«*Soyez les bras, les mains, les pieds, l'esprit et le cœur d'une Église qui bouge*», nous exhorte le pape François. Et c'est bien dans nos missions de bénévoles et de salariés, tant au niveau des Ogec que des Udogec, des Urogec ou de la Fnogec, que nous devons agir pour le bien commun de nos établissements, des enfants que nous y accueillons et de la gestion qui est au cœur de notre action.

Lors de ces Journées Nationales à Deauville, nous développerons les trois dimensions importantes qui sont la clé de notre mission :

- **Représenter** : nos organisations territoriales sont les garants d'une représentation institutionnelle vis-à-vis du réseau, et d'autant plus aujourd'hui avec la logique de Branche de notre Confédération ;
- **Accompagner** : nos expertises sont mises au service des bénévoles de nos structures. Elles représentent un facteur clé de succès pour garantir la réussite de notre mission et assurer une gestion pérenne de nos établissements ;
- **Animer** : notre réseau associatif se compose à la fois de bénévoles, de salariés et de partenaires. Si cette mixité nous enrichit, elle ne saurait exister sans une animation territoriale dynamique, collaborative et fédératrice.

Ce numéro a ainsi été conçu pour vous apporter quelques repères sur l'histoire de la Fnogec, repères qui nous ont conduits à travailler autour de ce thème encore inédit dans le cadre de nos Journées Nationales. Que ces trois jours vous apportent un soutien, une motivation ainsi qu'une reconnaissance pour votre investissement et votre implication. Bienvenue en Normandie!

ACTUALITÉS

2

- Journées Nationales 2017: il n'est pas trop tard pour vous inscrire
- Messe des JN17: appel à talents!
- La Fnogec au Forum des initiatives solidaires
- Plan numérique des collèges: appel à projets

ACCESSIBILITÉ

4

- AD'AP: après la réalisation des dossiers, celle des travaux est en marche

JOURNÉES NATIONALES... TOUTE UNE HISTOIRE

5

- Le fabuleux destin de la Fnogec
- Ils ont marqué notre histoire
- Dans les coulisses des JN17... Un travail de longue haleine
- Pas de Journées Nationales sans partenaires

ÉCONOMIE-GESTION

12

- Stop au gaspillage alimentaire: manger c'est bien, jeter ça craint!
- Le point sur le nouveau crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)

SOCIAL

15

- Le fonds social de prévoyance: décryptage

TABLEAU DE BORD

16

- Chiffres-clés et agenda
- Confions au Christ nos Journées Nationales
- Bulletin d'abonnement

Journées Nationales 2017 : il n'est pas trop tard pour vous inscrire



Vous pouvez encore vous inscrire en ligne mais vous ne pouvez plus sélectionner d'hôtels avec tarifs négociés : vous devez directement les appeler pour réserver une chambre **ou** vous pouvez directement contacter Julie Trochon au 02 31 14 14 88.

Retrouvez toutes les informations :

www.jn17.fnogec.org

Rappel inscription :

<http://inscription.congres-deauville.com/fr/link/0e541da955abb56216548a1c6b7794fb.html>

Messe des JN17 : appel à talents !



Dans le cadre de la cérémonie religieuse qui aura lieu le samedi 18 mars à 18 heures, nous recherchons des musiciens ainsi que des voix pour accompagner l'animation et dynamiser la célébration. Avis aux talents ! Si vous maîtrisez un instrument de musique (guitare, trompette, clarinette, flûte traversière, violon, djembé, etc.) ou si vous savez chanter, merci de vous faire connaître auprès de :

Pascal Potentier – 06 63 95 04 74 – pascal.potentier.udogec@gmail.com

Une répétition est prévue à 16 h 30 le samedi 18 mars à l'église Saint-Augustin de Deauville.

FORUM DES INITIATIVES SOLIDAIRES

la solidarité bouge, et vous ?

La Fnogec au Forum des initiatives solidaires

Organisé par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique, le Forum des initiatives solidaires se tiendra **le mardi 28 mars 2017 à la Grande Crypte à Paris (XVI^e) de 10 heures à 18 heures**. Il réunira les acteurs de l'Enseignement catholique (établissements

scolaires, Apel, directions diocésaines, organismes de formation, etc.) lancés dans une démarche de solidarité, ainsi que des associations comme le CCFD, Coexister, Artisans du monde, Asmae, Enfants du Mékong, MRJC, DCC, et bien d'autres.

La Fnogec a répondu à l'appel du Sgec et présentera le dispositif du Service civique.

Le Sgec est cosignataire¹ d'une convention de partenariat entre l'Agence du service civique, la Fnogec, le Cneap et l'Ugsl. C'est la Fnogec qui porte l'agrément du Service civique, un dispositif qui permet aux établissements scolaires d'accueillir des volontaires pour réaliser une mission d'intérêt général entre 6 et 12 mois.

La Fnogec contribue ainsi à la mise en place d'actions solidaires dans sept domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté.

Dans le cadre de ce forum, la Fnogec partagera son stand avec France Bénévolat, une association qui promeut des actions de bénévolat dans toute la France et qui apporte une assistance aux écoles souhaitant monter un projet de mission solidaire.

Rendez-vous le 28 mars !

1. Depuis le 9 mars 2011, et avec l'Ugsl depuis le 9 mars 2012.

Plan numérique des collèges : appel à projets !

Lancé par le Président de la République en mai 2015 à l'issue de la concertation nationale sur le numérique éducatif, le Plan numérique pour l'éducation ¹ a pour but de permettre aux enseignants et aux élèves de bénéficier de toutes les opportunités offertes par le numérique. Il vise à préparer l'école et la jeunesse aux enjeux d'un monde en transformation. Un appel à projets vient d'être lancé pour 2017.



© CC BY - University of Salford/Visual Hunt

Les appels à projets « collèges numériques et innovation pédagogique » et « collèges numériques et ruralité » permettent de poursuivre la mise en œuvre du Plan numérique pour l'éducation à la rentrée 2017.

■ Le plan « collèges numériques et innovation pédagogique »

Il a pour objectif d'accompagner et de généraliser les usages du numérique au service de la pédagogie et des apprentissages dans les collèges (avec possibilité d'étendre ce plan aux écoles associées à un collège). Il est destiné à soutenir financièrement les investissements nécessaires à cette généralisation par une prise en charge par l'État, dans la limite d'un montant maximum fixé pour chaque type d'investissement (équipements individuels mobiles, équipements collectifs, acquisition de ressources pédagogiques). Pour la rentrée 2017, les classes de 5^e seront privilégiées dans le cadre du plan numérique.

■ Le plan « collèges numériques et ruralité »

Il permet d'accorder une aide supplémentaire aux collèges des départements ruraux pour lesquels des travaux de mise à niveau de leurs

infrastructures internes sont nécessaires (notamment dans l'accessibilité au haut débit).

Pour en savoir plus sur ces appels à projets, consultez l'actualité du 16 janvier sur le site de la Fnogec ².

Avant de répondre à ces appels à projets, assurez-vous que votre conseil départemental est bien associé à ce dispositif en prenant notamment contact avec le Délégué académique au numérique (DAN). Ce dernier pourra également vous accompagner dans la définition de votre projet et vous aider à compléter le dossier de candidature. **Consultez la liste des DAN ³.**

Le 31 mars 2017, les académies doivent remettre les dossiers retenus pour qu'ils soient examinés par la commission de sélection en avril 2017. Les premiers projets adressés par les académies fin janvier ont quant à eux été examinés par la commission en février.

*Sophie Pouverreau,
juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec*

1. www.fnogec.org/financements/actualites/pnc-jpg/image_preview
2. www.fnogec.org/financements/actualites/plan-numerique-des-colleges-appel-a-projets
3. <http://eduscol.education.fr/cid73311/delegues-academiques-au-numerique-dan.html#lien1>

Ad'AP : après la réalisation des dossiers, celle des travaux est en marche

Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ont été mis en place pour permettre aux établissements recevant du public de s'engager dans une démarche de mise en accessibilité, selon un calendrier précis et des engagements financiers. À ce jour, près de 185 000 dossiers d'Ad'AP ont été déposés — tous établissements recevant du public (ERP) confondus — et 5 000 le sont encore chaque mois.

Plus d'un an après l'approbation des Ad'AP (selon les cas, par notification ou à la date anniversaire du dépôt de l'agenda une fois les quatre mois révolus), **l'heure du premier bilan a sonné pour les Ad'AP dont la durée est supérieure à trois ans**¹. En effet, un point de situation à un an est prévu dans le dispositif Ad'AP (**article D 111-19-45 du code de la construction et de l'urbanisme**²).

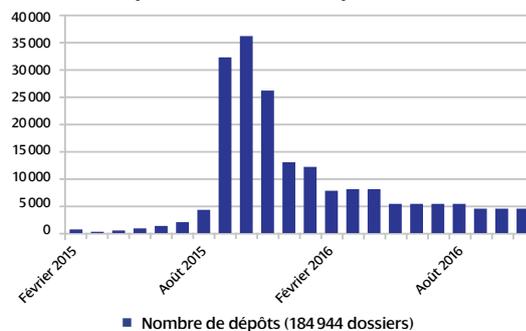
Pour ce faire, la Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA) a conçu et mis à disposition **un formulaire en ligne**³ à destination des gestionnaires d'ERP comprenant 20 questions. À l'issue de ce questionnaire, il est demandé de valider et d'imprimer les réponses. Le document papier sera composé des éléments que vous aurez renseignés. Il faudra dater et signer le document papier qui reprend l'ensemble des éléments renseignés puis l'envoyer, accompagné des pièces justificatives nécessaires, à la Direction départementale des territoires (DDT) ou au service de la préfecture de police de Paris en charge du suivi de l'Ad'AP.

Nous vous rappelons également que pour accompagner les établissements scolaires dans le suivi de leur Ad'AP et leur permettre de pouvoir éditer des points d'étapes synthétiques, la Fnogec a élaboré un module "travaux" dans l'application "Immobilier" qui est en cours de déploiement dans les territoires. Cette application permet également de conserver les documents relatifs à la gestion des locaux scolaires. **Il est donc conseillé de numériser le questionnaire adressé au service chargé de l'Ad'AP pour pouvoir l'archiver ultérieurement dans la bibliothèque numérique des applications Fnogec, et ainsi garder trace de cette déclaration.**

Pour connaître la personne en charge de ce déploiement dans votre département, contactez votre Udogec ou votre Urogec. Le cas échéant, adressez-nous votre demande à : contact@fnogec.org.

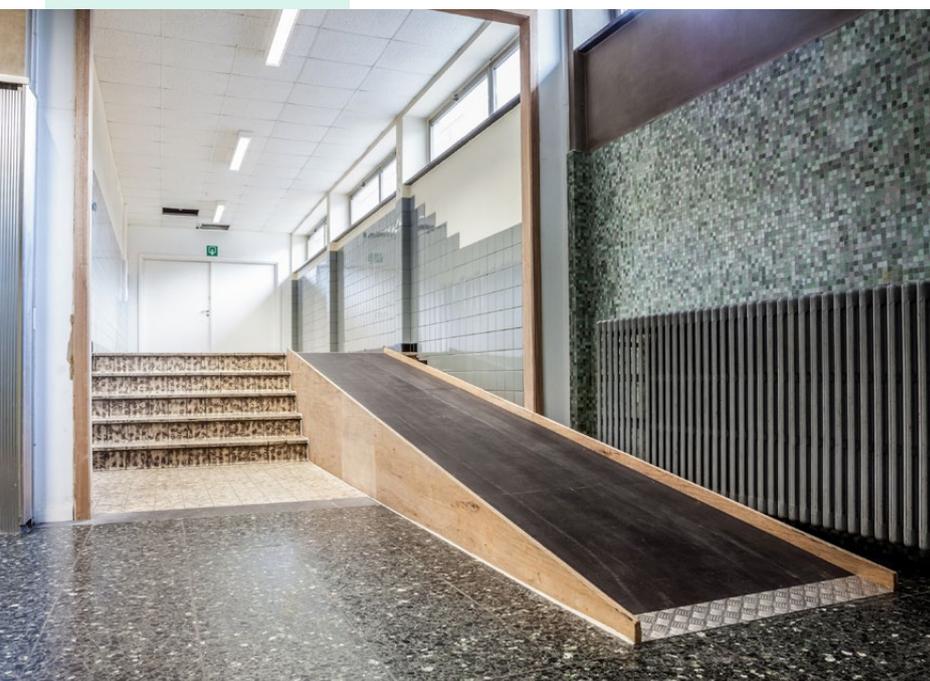
Rappel : les gestionnaires qui n'ont fait approuver qu'un Ad'AP sans autorisation de travaux (AT) doivent, au moment de la phase « travaux », déposer une demande d'AT (Cerfa n° 13824*03) ou un permis de construire (PC) par ERP. C'est à ce moment qu'il faudra précisément détailler les types de travaux souhaités, expliquer et justifier les éventuelles demandes de dérogation en vue de leur obtention.

Dépôt des dossiers mois par mois



Source : Ministère du développement durable — Les Ad'AP en chiffres, www.developpement-durable.gouv.fr/ladap-agenda-daccessibilite-programmee#e7

Sophie Pouverreau,
juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec



Le fabuleux destin de la Fnogec

La Fédération nationale des organismes de gestion des établissements d'Enseignement catholique (Fnogec) a été créée dans son appellation actuelle en 1972 à l'initiative des évêques de France (déclaration de 1969 instituant les Ogec). Mais son origine est antérieure et remonte à l'après Deuxième Guerre mondiale, au moment où l'Enseignement catholique s'est développé et organisé.



En 1971, les Ogec — environ 6 000 — ont été créés pour servir de support juridique aux établissements scolaires catholiques avec la volonté d'articuler cette responsabilité avec celle, très particulière, du chef d'établissement qui ouvre l'école et la dirige au quotidien. Le fonctionnement des Ogec sous forme de bénévolat met en valeur le sens du service et éduque au sens de la gratuité : il a toujours été pour l'Enseignement catholique un choix assumé qui fait appel à l'engagement chrétien. La répartition des responsabilités entre l'Ogec et le chef d'établissement a toujours été considérée comme fondamentale et affirmée comme telle.

La création d'une fédération nationale et la construction d'un réseau avec la mise en place de relais départementaux et régionaux pour les Ogec (Udogec et Urogec) avaient pour objectifs de conseiller les organismes de gestion existants, d'accompagner leur création et de défendre leurs intérêts. L'idée également était de les représenter auprès des administrations dans un contexte où des problèmes de plus en plus techniques et de plus en plus complexes se posaient aux écoles (*immobilier, emprunts, amortissements, loyers, assurances, problèmes fiscaux, patente, TVA, taxe d'équipement, impôt sur les sociétés, législation sociale : sécurité sociale,*

retraites complémentaires, Assedic, 1 % investissement obligatoire dans la construction, législation du travail, etc.). Il n'était alors pas envisageable d'apporter des réponses locales parfois contradictoires avec celle de l'administration gouvernementale.

D'où la volonté de mettre en place une structure pour harmoniser les consignes nationales dans un souci de cohérence et de bonne gestion, et pour asseoir une représentation institutionnelle auprès des structures de l'Enseignement catholique afin de favoriser la circulation de l'information.

Dès le départ, la Fnogec a décidé d'organiser chaque année un congrès au cours duquel seraient traités différents sujets d'ordre institutionnel, spirituel, juridique ou encore politique, en vue de permettre aux animateurs des organismes de gestion des différents diocèses de faire le point et de se ressourcer.

■ Un peu d'histoire...

Les Statuts de la Fnogec datent du 2 octobre 1947 et ont depuis été modifiés de nombreuses fois, ce qui traduit le dynamisme et la vitalité de la fédération (des modifications ont successivement été apportées en 1951, 1962, 1970, 1971, 1989, 1992, 2006, 2010, 2013, 2014, 2015 et 2016).

Journées Nationales: toute une Histoire

■ 1947

À la suite d'une décision des cardinaux et des archevêques, la gestion des écoles catholiques est confiée à des associations appelées « Associations d'éducation populaire » (AEP) avec le soutien de l'Unapel (Union nationale des associations de parents d'élèves). Tous les parents d'élèves ainsi que d'anciens parents d'élèves et d'anciens élèves attachés à l'Enseignement catholique en étaient membres.

Ces associations correspondaient déjà au principe de subsidiarité par une gestion très décentralisée des écoles qui fonctionnaient en excellente coopération avec les Apel et les parents, premiers responsables de l'éducation de leurs enfants.

C'est à ce moment-là qu'a été créée la Fédération nationale des AEP (Fnaep) dont les objectifs étaient de :

- coordonner l'action des associations d'éducation populaire (AEP) ;
- représenter toutes les associations affiliées à chaque fois qu'une action collective concernant le financement ainsi que la gestion matérielle des écoles et des institutions dont elles ont la charge était mise en place ;
- représenter les associations affiliées en tant qu'employeur du personnel enseignant dans les commissions paritaires nationales et dans tous les organismes publics en charge de l'enseignement privé ;
- promouvoir et encourager la création d'associations d'éducation populaire ;
- créer une caisse de compensation entre les associations adhérentes ;
- concourir à la création des écoles et aux cours normaux ;
- veiller à la défense des intérêts matériels et moraux des associations affiliées.

■ 1954

La mention « Enseignement catholique » est ajoutée au sigle : les AEP deviennent alors des Aepec.

■ 1970

Il est décidé que les associations de support juridique des établissements (Aepec) doivent désormais être des associations fermées, bien distinctes de l'association des parents d'élèves. Ceci, parce que les missions des Aepec et des Apel ne sont pas les mêmes, et le fait que les parents soient adhérents des deux associations entretenait parfois une confusion des rôles.

Suite à la déclaration des évêques de 1969 instituant officiellement les Ogec, la Fnaep modifie ses statuts et adopte le nom de Fnogec.

Ses objectifs sont alors de :

- coordonner l'action de tous ses adhérents qui

assument la responsabilité juridique et financière des établissements d'Enseignement catholique ;

- aider ses adhérents par tous les moyens légaux à réaliser leur objectif commun, à faciliter ou à harmoniser leur action ;
- représenter ses adhérents auprès de toutes les instances institutionnelles et de les assister dans leurs actions administratives, juridiques, financières, fiscales, etc.
- promouvoir et encourager toute action, création, fondation d'œuvres, d'organismes scolaires ou parascolaires répondant aux buts de la fédération et de ses adhérents.

Depuis cette date, le secrétaire général de l'Enseignement catholique, garant du caractère propre de cet enseignement, est devenu membre de droit de la Fnogec.

Pouvaient également être membres de la Fédération (après agrément du conseil d'administration) :

- les présidents des syndicats de chefs d'établissements ;
- le président de l'Association nationale des économistes de collectivités privées.

2015 et 2016 : modification des statuts Fnogec

Les statuts ont été modifiés afin de pouvoir intégrer la CEPNL et d'encadrer les modalités de désignation de sa délégation.

En effet, avec l'accord du Sgec, la Fnogec s'est associée à deux autres fédérations d'employeurs : l'AEUIC (l'Association des employeurs des universités et instituts catholiques) et la Fesic (la Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif) en vue d'anticiper les effets de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de s'inscrire de manière dynamique dans le processus de restructuration des branches professionnelles.

De cette association est née en décembre 2015 la CEPNL (Confédération de l'enseignement privé non lucratif) avec pour objet de représenter les intérêts des employeurs des établissements d'enseignement privés d'intérêt général non lucratifs et en contrat avec l'État. Cette Confédération permet également d'assurer un dialogue social conduit d'une seule voix et dans le respect des valeurs qui font l'identité de ses membres : des valeurs chrétiennes qui placent l'homme au cœur de la relation. Elle portera la représentativité patronale dès 2017.

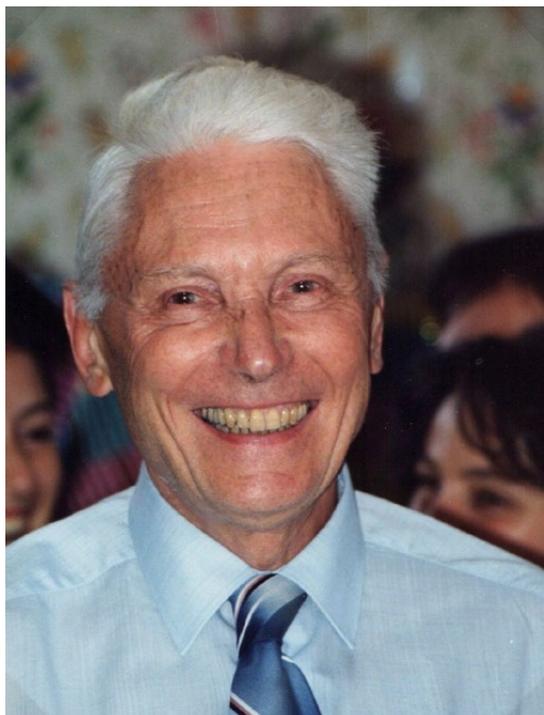
*Aurélia de Saint-Exupéry,
secrétaire générale de la Fnogec*

**Pour connaître la suite de l'histoire,
rendez-vous sur le site de la Fnogec¹.**

1. www.fnogec.org/notre-organisation/notre-histoire

Ils ont marqué notre histoire

Hommages à Paul Saint Raymond



© Famille de Paul Saint Raymond

nous négociions à l'époque. Paul avait un ordinateur dans la tête (à une ère où il y en avait beaucoup moins qu'aujourd'hui) et il s'en servait merveilleusement bien au ministère lors de la négociation des forfaits. Paul était d'une grande intelligence et avait une mémoire exceptionnelle. Sa discrétion naturelle lui permettait d'en user sans jamais en abuser. Il était unanimement respecté pour sa compétence.

Huit jours après notre mariage, il y eut l'ordination de son fils à Saint-Pierre de Neuilly (où nous nous étions mariés) suivie d'une réception à l'ambassade du Burkina Faso, là où devait partir son fils. L'ambassade avait organisé les festivités de manière étrange : Paul était assis avec son épouse à la table d'entrée en compagnie de l'ambassadeur et de sa femme, et ils n'en ont pas bougé de la soirée, ne profitant absolument pas de leurs invités qui allaient et venaient dans les différents salons.

Paul s'entendait très bien avec le père Guiberteau et s'est imposé comme un acteur éminent de la Commission permanente qui n'a d'ailleurs jamais aussi bien porté son nom à cette époque. Avec Dominique Lauriot-Prévost, il suivait de près tous les projets portés par la Fnogec et nous accompagnait dans un nombre incalculable de week-ends en province où il fallait tenir le réseau au courant des événements parisiens.

S'il était très économe quant à la gestion des dossiers que traitait la Fnogec, il souhaitait que l'on voyage en première. Il tenait beaucoup à la convivialité de notre équipe et avait ainsi pris l'initiative de mettre en place un dîner annuel qui rassem-

blait les membres du bureau et les permanents. Paul était un homme très stoïque. Je me souviens d'un dîner chez lui, servi à table, pendant lequel une serveuse a voulu enlever les verres d'apéritif : elle s'est alors pris les pieds dans le tapis et la totalité du service de verres en cristal s'est brisé dans un fracas épouvantable. Paul n'a pas bronché d'un iota.

Paul est parti assez vite et un des derniers souvenirs que je garde de lui c'est de l'avoir vu au balcon de la Bastille regardant ce défilé interminable avec le père Guiberteau et Mgr Honoré : il y est resté tout le temps de la manifestation.

C'est Armand Bollinger qui lui a succédé.

*Gabriel de Sevin,
ancien secrétaire général adjoint de la Fnogec,
ancien secrétaire général de l'Urogec Île-de-France, diacre*

Yvan Téqui, président de la Fnogec de l'époque, avait fait entrer Paul Saint Raymond au conseil d'administration (CA) de la Fnogec. Le 4 avril 1978, la convocation d'un CA extraordinaire de la Fnogec nous a rassemblés dans ce qui était à l'époque la salle Pierre-Veuillot, située à gauche avant de passer sous l'arche qui mène aux bureaux de la Fnogec. L'éclairage de cette salle était lugubre et l'ambiance non moins funèbre. Yvan Téqui annonce alors qu'il est débarqué par la CEF parce qu'il a voulu imposer — déjà —, une convention collective unique ! Il se tourne alors vers Paul en lui demandant de le remplacer sur le champ. Paul lui demande une demi-journée de réflexion, ne serait-ce que pour en parler à Jacqueline, son épouse. Il dira oui dans l'après-midi.

■ Ce que je garde comme souvenirs de lui :

Paul était très professionnel ce qui ne l'empêchait pas d'avoir de l'humour. Combien de fois l'ai-je entendu dire quand on voulait le retenir à déjeuner : « Pas aujourd'hui, je suis déjà invité... par ma femme ! »

Il s'est beaucoup investi dans les problématiques sociales de la Fnogec, notamment dans la négociation du régime de prévoyance non-cadres et dans son suivi. Il était très précis dans la rédaction des textes et dans les calculs de salaires ou des incidences financières liées aux accords que

« Paul était d'une grande intelligence et avait une mémoire exceptionnelle »

Paul Saint Raymond a été rappelé à Dieu le 17 décembre 2016. Il avait été appelé à la présidence de la Fnogec le 4 avril 1978, au moment où les relations sociales au sein de l'Enseignement catholique étaient très tendues. En effet, son prédécesseur Yvan Téqui était alors déjà convaincu de l'intérêt de mettre en place une convention collective unique : les partenaires sociaux, eux, n'y étaient pas prêts.

Les deux hommes étaient de bons amis depuis longtemps. Nés tous les deux en 1917, ils étaient issus de promotions voisines à l'École polytechnique où Paul Saint Raymond était entré en 1936 et Yvan Téqui en 1937. Sortis en 1938 et 1939, Paul et Yvan ont respectivement été officier d'artillerie et officier de marine pendant les années de guerre. Ils ont ensuite exercé de grandes responsabilités dans le secteur privé.

Les deux hommes étaient engagés depuis longtemps dans l'Enseignement catholique parisien : le premier à Sainte-Croix de Neuilly et le second au collège Stanislas. En 1978 Paul Saint Raymond

Ndlr : Philippe Tardy-Joubert a ensuite remplacé Paul Saint Raymond à la présidence de l'Urogec Île-de-France.

était administrateur de la Fnogec et président de l'Urogec d'Île-de-France.

Pères de famille nombreuse, ils avaient tous les deux un sens affirmé de l'Église et du service. Paul Saint Raymond avait une sœur, Hélène, devenue sœur Paul Hélène, petite sœur de l'Assomption, qui s'est fait assassiner à Alger le 8 mai 1974. Il avait

également un frère, André, prêtre du diocèse de Paris puis de Saint-Denis. Son fils, Yves (1948-2015), ordonné prêtre en 1981 était incardiné dans le diocèse de Ouagadougou (Burkina Faso) où, pendant de longues années, il a été directeur de l'Enseignement catholique.

Je retiens de Paul Saint Raymond sa bienveillance, son exceptionnelle capacité d'analyse et de travail ainsi que son grand calme dans les situations les plus difficiles. Paul Saint Raymond était chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Un grand monsieur.

*Philippe Tardy-Joubert,
ancien trésorier et vice-président de la Fnogec
président de la fondation La Garaisonnienne*

Quand Paul Saint Raymond a reçu la décoration de Saint-Grégoire-le-Grand il m'a simplement dit : « Je pourrai désormais entrer dans les églises à cheval! »

Aurélia de Saint-Exupéry, secrétaire générale de la Fnogec

« Un homme
avec un esprit
d'à-propos unique »

Salariée de la Fnogec notamment pendant les mandats des présidents de messieurs Yvan Téqui et Paul Saint Raymond, je garde de ce dernier le souvenir d'un homme juste et sage.

Paul Saint Raymond possédait une hauteur de vue pour affronter les questions délicates, un équilibre dans ses relations humaines ainsi qu'un grand sens du service dans son engagement bénévole. C'est guidé par sa foi qu'il a pris part à cette belle aventure, dans le souci du bien commun : celui des écoles catholiques.

Paul Saint Raymond ne cherchait jamais à s'enorgueillir de cette présidence qu'il vivait en serviteur humble, mais toujours à sa juste place. La reconnaissance qu'il reçut pour ces années données à

l'Enseignement catholique fut la remise de l'ordre de Saint Grégoire le Grand, destiné à honorer un serviteur de l'Église : un hommage sans ambiguïté. Quand il a quitté la présidence de la Fnogec, je l'apercevais à Neuilly au bras de son épouse qui l'accompagnait souvent parce qu'il perdait la vue. Ce handicap n'affectait en rien sa bonne humeur légendaire : il me demandait toujours des nouvelles de ma famille, preuve de sa bienveillance envers les autres.

99 ans... Une longue vie d'homme vécue en bon, loyal et fidèle serviteur : Paul Saint Raymond est désormais devenu un exemple pour nous tous !

*Caroline Monin,
juriste de la Fnogec de 1975 à 1992*



© Robert Coutand

Le témoignage de Robert Coutand

Témoignage de sa longue vie militante au service de l'Enseignement catholique et de la Fnogec dont il a été administrateur de 1971 à 2000.

Robert est né dans une famille de paysans pauvres originaire du sud vendéen où la foi en Dieu animait la vie quotidienne. Foi qui invite alors Robert et sa chère

épouse Annick à donner généreusement la vie à huit enfants.

La générosité dans le service et l'action sont les maîtres mots de Robert. Très vite il s'engage à servir dans l'école de ses enfants. En 1958, il commence ainsi une longue carrière d'administrateur d'Ogec à l'AEP de l'Institution Notre-Dame de Bressuire. Cet engagement se fait avec le soutien de son épouse qui tapera à la machine

à écrire de nombreux comptes rendus de réunions d'AEP (association qui à l'époque regroupait les parents d'élèves et les gestionnaires d'école), d'Apel, d'Union départementale des Apel, d'Ogec, d'Union départementale des Ogec, d'Ugsel, et même de caisses d'allocations familiales; car Robert se bat aussi pour les familles. C'est alors qu'il négocie un partenariat avec la Caf des Deux Sèvres pour le financement de garderies d'école maternelle dans les écoles catholiques du département.

Évidemment, « cette grande gueule » qui dit ce qu'il pense et fait ce qu'il dit, monte les échelons. Et en 1971, alors représentant de l'Union départementale des AEP des Deux-Sèvres, il est

élu administrateur de la Fnogec, et il y sera successivement réélu jusqu'en 2000.

Son bénévolat au service de la liberté de l'enseignement, de la famille et du sport l'a comblé. Il y eut des moments difficiles, mais aussi de nombreux moments d'amitié au service d'une même cause. Aujourd'hui Robert est moins actif, l'âge venant, mais il a le temps de « remercier Dieu », me dit-il, de toutes les grâces reçues dans ses engagements au service de l'intérêt général.

« **Son bénévolat au service de la liberté de l'enseignement, de la famille et du sport l'a comblé** »

Propos recueillis par Anne Barré, juriste de la Fnogec

Hommages à Paul Chagneau

Mon bon Paul,

Ce n'est pas très gentil de nous avoir quittés si vite et si subrepticement! Tu ne répondais plus depuis quelques temps et nous aurions dû insister un peu plus... Nous sommes heureux, bien

« **Toujours souriant, toujours disponible** » sûr, de savoir que tu as passé tes derniers instants serein et entouré de ta famille.

Tu nous manques et nous aurions souhaité te dire encore combien nous t'aimions comme tu nous le demandais souvent en conseil ou en bureau!

Tu nous manques: un secrétaire comme toi, toujours souriant, toujours disponible, toujours

ouvert aux autres, toujours prêt à rire...

Tu nous manques: la Commission Languedoc ne sera plus jamais tout à fait la même et les agapes qui suivent nos réunions ont déjà un peu perdu de leurs charmes!

Tu nous manques, toi qui avais su enrôler ton épouse Marie-Jo, ton fils Guillaume, sans oublier les prières de ta fille bénédictine au Sacré-Cœur... Tu nous manques déjà beaucoup, mais sache bien, cher vendéen, que nous ne t'oublierons pas!

Bruno Cornu Thenard, administrateur de la Fnogec



Papa était un époux, un père, un grand-père toujours attentif au bien de sa famille, attentionné pour chacun de ses membres. Quelques jours avant de nous quitter, il nous demandait encore de protéger à tout prix ce bien si précieux qu'est la famille. Notre famille qu'il

a construite avec Maman et dont il avait fait un des fils conducteurs de sa vie.

Sa vie de foi et sa dévotion à Marie l'ont soutenu dans les épreuves et guidé dans ses choix. Entré comme enfant de troupe à l'âge de 16 ans, il donna 36 années de sa vie à son pays, essayant de toujours être au service de sa mission tout en restant à l'écoute de ses subordonnés. Il nous exhortait à être attentifs aux plus petits, car pour lui, la grandeur se mesure à l'attention portée aux plus simples de nos frères.

Quand il s'engageait, c'est tout entier qu'il s'investissait, que ce soit pour la Société des membres de la Légion d'honneur ou pour les

« **Un homme droit, libre et courageux** »

commissaires enquêteurs, ou encore pour les Organismes de gestion de l'Enseignement catholique, aussi bien au niveau local que national, ou au sein de sa paroisse. Tous ces engagements au

service des autres ont fait de lui un modèle pour ses enfants et ses petits-enfants. Nous gardons

le souvenir d'un homme droit, libre et courageux, faisant du service un autre fil conducteur. Beaucoup de choses restaient à faire ensemble, beaucoup de chose restaient à dire.

Il reste tout ce qui a déjà été accompli, il reste tous ceux qui deviennent gardiens d'une mémoire et dépositaires d'un héritage. Nous continuerons jour après jour à faire vivre l'homme et le père qu'il était.

Marie-Josèphe, Vincent et Florence, Guillaume et Mélanie, Benoît et Sabine, Agnès et Henri-Philippe et sœur Marie Bernadette, Adrien, Émilie, Jean, Grégoire, Alexandre, Damien, Anne, Henri, Geoffroy, Enguerrand, Antonin, Hélène, Delphine, Amaury, épouse, enfants et petits-enfants de Paul Chagneau

Dans les coulisses des JN17... Un travail de longue haleine

Préparer des JN, c'est...

...choisir une , identifier un , établir un , former des  de travail, synthétiser les , organiser les  et les , négocier avec les , trouver le bon  pour être prêt à accueillir tous les  à Deauville, quel que soit le  ou les caprices de la .



© CC BY-NC-Alex Mertzanis / VisualHunt

■ Étape 1

- Choisir une date (ce qui signifie naviguer entre les vacances scolaires des zones A, B et C);
- trouver un lieu : un appel à candidature est alors lancé auprès du réseau ;
- présenter les dossiers de candidatures au conseil d'administration de la Fnogec pour validation ;
- nommer un chef de projet: dans le cas des JN17, c'est à Sylvie Picard (vice-présidente de la Fnogec), qu'a été confiée l'organisation du congrès. Elle s'est alors entourée de permanents et de bénévoles issus de la Fnogec et du territoire d'accueil. Cette année, la Normandie a remporté l'appel d'offre avec une proposition très séduisante : organiser les JN au Centre international de Deauville, un superbe palais des congrès situé sur les Planches de Deauville qui accueille tout au long de l'année de très prestigieuses manifestations comme le Festival du cinéma américain.

■ Étape 2

Constituer plusieurs groupes de travail pour réfléchir au thème et au programme, anticiper la logistique, choisir un ton et une charte de communication, et gérer le suivi budgétaire.

Comme schématisé ci-contre, les différentes étapes de construction des Journées Nationales font l'objet de nombreuses séances de travail qui sont composées de permanents et de bénévoles dans l'objectif de :

- déterminer un thème fédérateur ;
- construire un programme pertinent et identifier les intervenants ;
- gérer la logistique avant, pendant et après les JN ;
- organiser la célébration eucharistique avec les différents évêques des diocèses d'accueil ;
- développer les outils de communication, le « save the date », le site Internet dédié aux JN17, l'invitation, le dossier de présentation pour les partenaires, etc. ;
- contacter les partenaires, établir et suivre les conventions de partenariat, organiser leur venue, etc. ;
- construire et suivre le budget.



Les différentes étapes de construction des Journées Nationales.

Quelques notions de rétro-planning

J-12M	Validation de la date et du lieu	<J-6M – J-2M>	Mise en place des ateliers par groupe de travail
J-11M	Réflexions sur la thématique	J-3M	Envoi de l'invitation et mise en ligne du site Internet dédié aux JN17
J-10M	Élaboration d'un pré-programme	J-2M	Finalisation des interventions
J-9M	Validation du thème définitif et création des outils de communication	J-2M	Rencontres intervenants-animateur
J-8M	Contacts partenaires	J-1M	Mise en place des détails pratiques et logistiques
J-7M	Choix des intervenants		
J-6M	Choix de l'animateur		

Jour J > Des JN17 réussies !

■ Étape 3

- Mettre en place des rendez-vous hebdomadaires pour faire le point sur l'organisation, la logistique et le développement des outils.
- Informer le conseil d'administration ainsi que les territoires pour fédérer le réseau ;
- Lancer les invitations et assurer un suivi attentif des inscriptions.

■ Étape 4

Organiser des réunions mensuelles avec un groupe de travail composé d'administrateurs et de permanents afin d'établir un programme détaillé, de confronter les idées et les attentes des territoires et de valider les intervenants.

Fabienne Riom, chargée de mission du pôle Économie-gestion de la Fnogec

Pas de Journées Nationales sans partenaires

Il est impossible de faire vivre un réseau sans le rassembler. Pour animer le sien, la Fnogec organise chaque année des événements pour fédérer ses différents publics : les Journées Nationales en représentent le plus important. L'organisation de ce congrès biennal engage du temps et de l'énergie, mobilise beaucoup de salariés et de bénévoles et implique un investissement financier important. Sans le soutien engagé de nos partenaires, nous ne pourrions pas aussi bien fédérer nos territoires ni partager de vision institutionnelle, indispensable à l'accompagnement de nos écoles.

Parce que nous sommes convaincus qu'ensemble on est plus fort, que l'on va plus loin et plus vite, nous avons décidé de renforcer nos partenariats pour vous offrir des expertises toujours mieux adaptées à vos besoins et complémentaires à celles de nos ressources internes.

Dans le cadre de la professionnalisation de la Fnogec, et plus particulièrement aujourd'hui dans le cadre des Journées Nationales 2017, nous souhaitons créer et entretenir des liens forts avec nos partenaires et ainsi les engager au cœur de nos territoires pour garantir le succès d'une gestion rigoureuse, prospective, collaborative et fédératrice.

Nous sommes heureux d'accueillir nos partenaires à Deauville les 17, 18 et 19 mars prochains et de pouvoir vous les présenter lors de ce rassemblement privilégié. N'hésitez pas à aller à leur rencontre et à les solliciter pour leur demander conseil, aide et assistance sur vos problématiques relatives à votre gestion comptable, financière, sociale, immobilière ou encore à celles de votre prestation de restauration scolaire. Ils sauront vous écouter et vous apporter des réponses à la

fois précises et pertinentes, ajustées à vos spécificités. Si nous pouvons aujourd'hui avancer de manière constructive et proactive, et ainsi continuer à faire vivre l'Enseignement catholique, c'est grâce à l'engagement de nos bénévoles, de nos salariés et de nos partenaires.

L'objectif ? Enrichir les relations, faire grandir le réseau et engager des experts dans la durée pour assurer à nos établissements scolaires un accompagnement toujours plus professionnel.

Cette 34^e édition des JN ne pourrait exister sans le soutien de nos partenaires institutionnels et associatifs qui nous apportent une aide à la fois financière et technique pour dynamiser notre fonctionnement associatif et nous aider à professionnaliser nos territoires.

L'animation et la mixité de cette vie associative font la force de notre réseau ! Nous sommes convaincus que c'est en associant nos expertises que nous assurerons, ensemble, l'avenir de nos établissements.

Marine de Montalivet, responsable du pôle Communication de la Fnogec

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble de nos partenaires pour leur engagement à nos côtés. Leurs compétences et leurs expertises nous enrichissent chaque jour davantage: vous pouvez compter sur leur collaboration pour vous accompagner en 2017.



ÉCONOMIE-GESTION

Stop au gaspillage alimentaire manger c'est bien, jeter ça craint !

Avec plus de 7 milliards de repas servis chaque année, le secteur de la restauration est un des plus importants producteurs de bio-déchets issus de l'alimentation: denrées périmées, rebuts de préparation, gaspillages de consommation, retours de plateaux des self-services, etc.

■ Les bonnes raisons de lutter contre le gaspillage alimentaire:

- faire des économies sur le coût alimentaire ou sur l'achat de denrées alimentaires;
- améliorer la qualité des produits proposés (locaux, de saison, bio, etc.) grâce aux économies réalisées;
- améliorer l'équilibre alimentaire et l'appétence des convives vis-à-vis des repas servis;
- mobiliser la communauté éducative autour de projets liés à l'alimentation et à l'environnement.

■ Que faire pour lutter contre le gaspillage?

Avant toute chose, il convient de réaliser un diagnostic et de vous positionner par rapport aux

moyennes nationales constatées par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie):

Typologie de convives	Volumétrie de déchets en grammes/convive/repas
Primaire	70
Collégien	135
Lycée	150

La sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire est nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour des effets durables. Il est recommandé de rechercher les sources du gaspillage alimentaire de la confection des repas à la consommation (cf. tableau page suivante).

Étapes	Sources du gaspillage alimentaire	
Lors de la confection des repas	Menu	■ Menu non adapté aux attentes des convives
	Choix proposés par élément du repas	■ Plus le choix proposé par élément du repas est large, plus le gaspillage alimentaire est important.
	Commande	■ Surestimation des quantités achetées
	Stock	■ Mauvaise gestion des stocks de matières premières (DLC dépassée, non prise en compte des stocks existants avant passage de la commande)
	Confection des repas	■ Surévaluation des quantités cuisinées ■ Mauvaise évaluation du taux de prise ■ Préparations culinaires mal cuisinées
	Gestion des restes	■ Surproduction ou « restes » non réutilisés (dans le respect des règles d'hygiène en vigueur)
Lors de la distribution des repas aux convives	Service, distribution	■ Quantités servies mal adaptées ■ Manque d'« esprit commerçant » des personnels de service afin d'inciter les convives à goûter les mets proposés
Lors du débarrasage des plateaux, assiettes	Consommation	■ Plats peu voire pas appréciés des convives ■ Manque de temps pour déjeuner ■ Environnement du restaurant peu propice au plaisir de manger

Les sources du gaspillage alimentaire

Pour éviter le gaspillage : donnez aux banques alimentaires

Grâce aux banques alimentaires, de nombreux produits ont droit à une seconde vie. Encore consommables, ils sont sauvés de la destruction et redistribués à des personnes démunies.

Les banques alimentaires sont intéressées par tous types de produits alimentaires, encore emballés et dont la date limite de consommation n'est pas dépassée (exemple : fruits et légumes, yaourts, etc.). Elles ne peuvent malheureusement pas collecter des restes de repas cuisinés et invendus. Rendez-vous sur le site internet de la **fédération française des banques alimentaires**¹ pour découvrir la banque alimentaire la plus proche de votre établissement !



■ Quels sont les outils et moyens pour réduire le gaspillage alimentaire ?

Lorsque le service de restauration est en auto-gestion, c'est à votre équipe de cuisine de se mobiliser pour trouver les sources du gaspillage et mettre en place un plan d'actions pour le réduire.

Lorsque le service de restauration est concédé, c'est à votre prestataire de le faire, dans le cadre d'un cahier des charges précis, imposant la mise en place d'un plan de progrès quantifié.

Quelques exemples de contraintes techniques à stipuler dans le cahier des charges pour limiter le gaspillage :

- limiter le nombre de composantes par repas ;
- limiter le nombre de choix par élément en privilégiant l'utilisation de produits frais et de saison ;
- privilégier le « fait maison » lorsque cela est possible en termes de matériels et main-d'œuvre ;
- servir des quantités adaptées « à la faim » de chacun ;
- positionner le pain en fin de ligne de self afin d'éviter que les élèves se servent avant d'avoir pris connaissance du menu du jour ;

- mettre en place une table de tri permettant un tri des déchets par famille.

Certains prestataires de restauration proposent des concepts de restauration s'inscrivant dans une démarche visant à limiter le gaspillage alimentaire (proposition de mobiliers de distribution spécifiques, affiches de sensibilisation à destination des convives, intervention de leur diététicienne sur site, etc.) ; il convient de mesurer l'impact réel des moyens mis en œuvre par le prestataire sur la diminution du gaspillage alimentaire car ces concepts peuvent représenter un coût non négligeable.

■ Pour aller plus loin

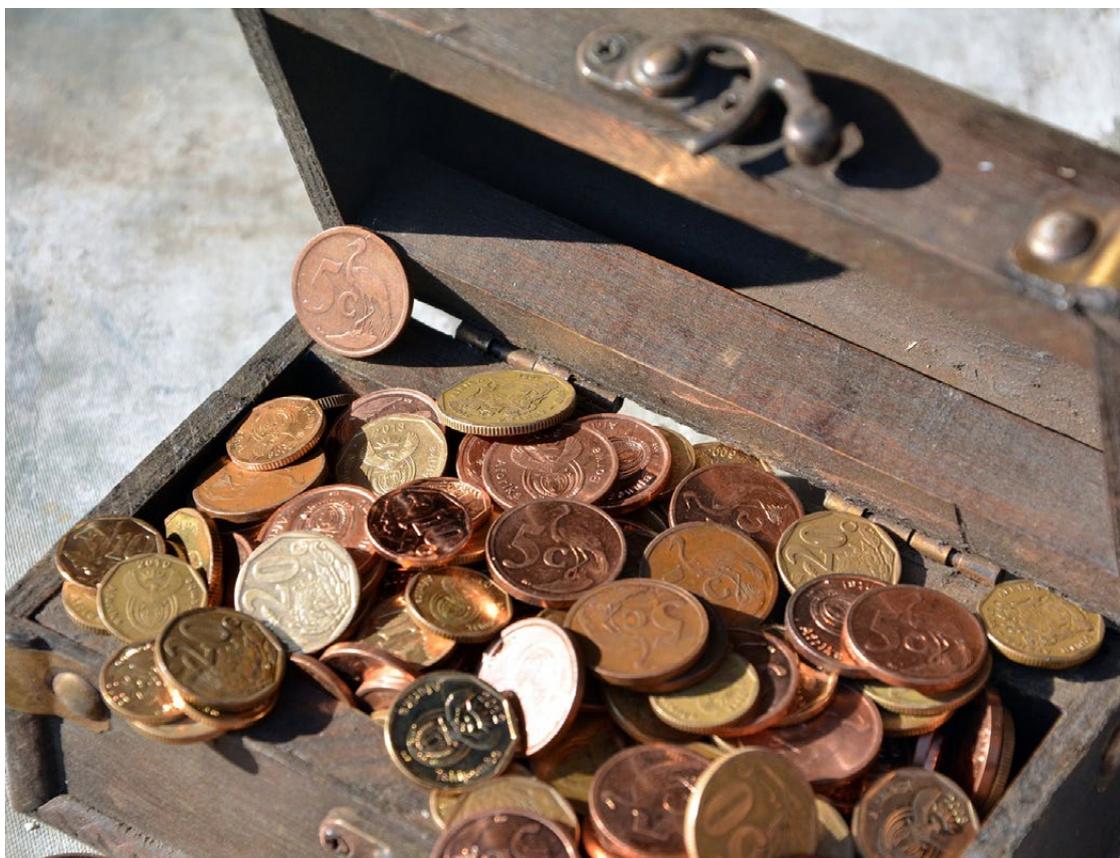
L'Ademe a publié un guide pratique à destination des gestionnaires de restauration collective, qui propose des outils et des conseils pour réaliser un diagnostic, concevoir et mettre en œuvre un plan d'action et pérenniser les résultats obtenus : www.ademe.fr/reduire-gaspillage-alimentaire-restauration-collective

Pierre-Antoine Cayrou,
consultant Empreintes Culinaires

1. www.banquealimentaire.org

Le point sur le nouveau crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)

Un nouveau crédit d'impôt portant sur la taxe sur les salaires (CITS) a été introduit par la Loi de finances pour 2017 (art. 88) du 29 décembre 2016. Il s'applique à la taxe sur les salaires due à raison des rémunérations versées à compter du 1^{er} janvier 2017.



© CCO Domaine public

■ Comment fonctionne ce crédit d'impôt ?

Le CITS correspond au produit des rémunérations brutes annuelles inférieures à 2,5 SMIC (44 408 € en 2017) par un taux de 4 %, diminué du montant de l'abattement (20 304 €) dont bénéficient les associations.

Il est imputable sur le montant de la taxe sur les salaires due, après application de l'abattement. L'excédent non imputé constitue une créance sur l'État, utilisable les trois années suivantes, remboursée si elle n'a pas été imputée à cet horizon.

■ Quelle est l'incidence pour les Ogec ?

Le CITS résulte d'un calcul différentiel : il existe seulement si la masse salariale brute éligible affectée d'un taux de 4 % excède le montant de l'abattement.

En prenant l'hypothèse que le personnel est payé au salaire brut annuel moyen de la branche (24 000 €), il faudra que l'Ogec ait une masse salariale brute supérieure à 507 K€ pour bénéficier du nouveau CITS, ce qui correspond à un effectif d'environ 21 ETP (équivalent temps plein).

■ Quelques exemples

Effectif de l'Ogec (ETP)	CITS estimé (en K€)	Impact sur la TS due après abattement
10	0	0
25	4	- 11 %
50	28	- 32 %
210 *	181	- 42 %

*Hypothèse maximum

■ En définitive...

Seule une minorité d'Ogec pourront bénéficier du nouveau CITS. La plupart des Ogec ne paient pas de taxe sur les salaires du fait de l'abattement.

Situation au regard de la TS et du CITS	Ogec concernés (en % du nombre total)
Pas de TS à payer car < abattement	61 %
TS à payer et pas de CITS	20 %
TS à payer mais bénéficie du CITS	19 %

TS: taxe sur les salaires, CITS: crédit d'impôt de taxe sur les salaires.

Caroline Vanlerberghe,
responsable du pôle Économie-gestion de la Fnogec

Le fonds social de prévoyance : décryptage



personnel connaît une situation difficile : frais d'obsèques importants, situation de handicap ou encore longue maladie ? Il peut bénéficier d'une aide financière. Depuis 2011, le fonds social inter-régimes de prévoyance est opérationnel. Ce fonds octroie des aides financières individuelles pour toute personne assurée du régime de prévoyance de l'enseignement privé en situation difficile liée à un décès, une maladie, une invalidité, un handicap ou encore un accident.

■ Qui peut en bénéficier ?

Les salariés (cadres et non cadres), les enseignants et tout membre de la famille de ces derniers.

Une seule condition : être assuré au régime de prévoyance de l'enseignement privé. Autrement dit, être couvert par l'un des assureurs suivants : AG2R Prévoyance, CCPMA Prévoyance (groupe Agrica), Apicil Prévoyance, Arpège Prévoyance, Carcel Prévoyance (groupe Humanis), Cria Prévoyance (groupe Humanis), Uniprévoyance.

■ Quelle est la procédure ?

C'est une procédure en deux étapes :

■ **1^{re} étape :** contactez le service social de l'assureur chez qui vous êtes assuré.

Assureurs et contacts :

- AG2R : eric.ladeuil@ag2rlamondiale.fr
- Agrica : stepho.dorothee@groupagrica.com
- Apicil (Mercer) : frederique.courbiere@apicil.com
- Humanis : /
- Carcel Prévoyance : /
- Cria Prévoyance : catherine.rochereuil@humanis.fr
- Uniprévoyance : jeanjacques.burban@uniprevoyance.fr
- Arpège : karine.parent@ag2rlamondiale.fr

Votre contact vous demandera de remplir un dossier en l'accompagnant des justificatifs demandés.

■ **2^e étape :** en cas de refus ou en complément de l'aide accordée par le service social de l'assureur, contactez le fonds social à l'adresse suivante : fondsocial@branche-eep.org pour obtenir une aide exceptionnelle du fonds social.

■ Quelles sont les aides accordées ?

Frais d'obsèques :

- Allocation de frais d'obsèques pour une personne à charge.
- Accompagnement du deuil.

Handicap :

- Aide pour le handicap (achat de matériel adapté, adaptation du logement, du véhicule, etc.).
- Frais de déménagement lié à un problème de santé ou de handicap.



© CCO Domaine public

- Aide pour permettre à des assurés handicapés ou à mobilité réduite de bénéficier d'activité ou de séjours adaptés.

Enfants malades :

- Aide ponctuelle à la scolarité d'un enfant malade.

Santé :

- Aide à domicile (par exemple : pour quelques semaines suite à un retour d'hospitalisation) pour l'assuré ou ses ayants droit (conjoint et enfants).
- Aide individuelle en cas de conséquences lourdes à la suite d'une maladie de l'assuré ou de ses ayants droit (conjoint et enfants).

Retour à l'emploi :

- Aide au retour à l'emploi des assurés en arrêt maladie.

■ Qui gère le fonds social ?

La commission sociale nationale inter-régimes de prévoyance. Mise en place par les commissions paritaires, elle est composée des représentants des organisations syndicales et de la fédération. Dorothee Bernard, en charge du secrétariat technique est votre interlocuteur privilégié.

*Dorothee Bernard,
juriste du pôle Social de la Fnogec*

TABLEAU DE BORD

■ CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1 ^{er} janvier 2017: 9,76 €
SMIC mensuel brut pour 151,67h: 1 480,27 € au 1 ^{er} janvier 2017
Salaires minimum de branche mensuel brut au 1 ^{er} septembre 2015 pour 151,67h = 1 511,02 €
Salaires minimum de branche horaire brut au 1 ^{er} septembre 2015: 9,96 €
Plafond mensuel de la Sécurité sociale au 1 ^{er} janvier 2017: 3 269 €
Valeur du point de la fonction publique au 1 ^{er} juillet 2016: 56,23 €
Valeur du point de la CC SEP au 1 ^{er} septembre 2015: 17,27 €
Valeur du point CC CFA-CFC au 1 ^{er} septembre 2015: 74,31 €

■ Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

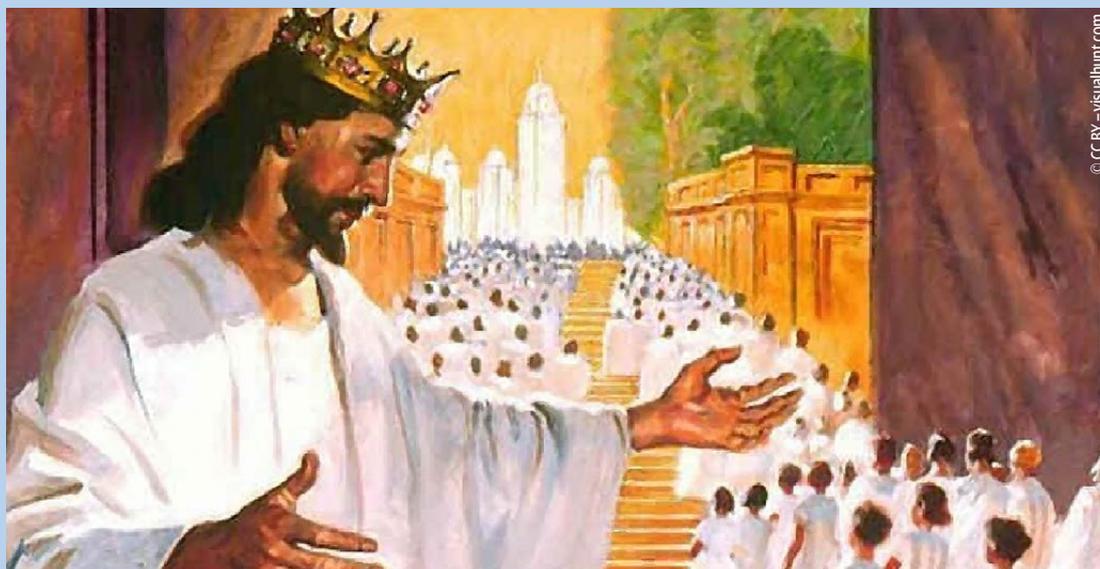
0390	professeurs de l'enseignement secondaire libre
1334	psychologues de l'enseignement privé
1446	enseignants HC du technique et chefs de travaux
1545	enseignants primaire catholique
2152	CFA CFC
2408	CC SEP 2015
9999	(sans CC) statuts des chefs d'établissements

■ AGENDA 2017

1 ^{er} & 2 mars	Formation civique et citoyenne (pour les volontaires en Service civique)
7 mars	CPN EEP Santé & SPP
9 mars	CPN EEP
10 mars	Bureau Fnogec
14 mars	CPN SEP
17-18-19 mars	Journées Nationales
28 mars	Forum des Initiatives solidaires avec stand Fnogec sur le Service civique
31 mars	Journée d'information sur le Service civique (pour les établissements)
7 avril	Bureau et CA Fnogec

Si vous souhaitez partager avec nos lecteurs une prière, un texte ou une méditation, n'hésitez pas à nous envoyer vos propositions par mail pour que nous les intégrions dans les prochains numéros de L'Arc boutant.

Pour nous écrire:
m-demontalivet@fnogec.org



© CC BY - visualhunt.com

Confions au Christ nos Journées Nationales

Seigneur Jésus, Fils du Dieu vivant, tu nous appelles à te suivre chaque jour. Tu attends de nous que nous ayons le désir de mener chaque tâche que nous accomplissons, chaque engagement où nous nous risquons, chaque projet que nous portons, selon l'esprit de ton Évangile. Depuis notre baptême, Tu t'en remets à nous afin de poursuivre de par le monde la mission initiée par ton Incarnation; de la poursuivre avec ce que nous sommes et simplement ce que nous sommes. Pour cette mission, Tu nous fais confiance. Tu te réjouis de nos talents si divers et Tu t'en remets à nous, selon nos capacités propres. Dans tout ce que nous entreprenons, Tu ne cesses de nous accompagner de ta prévenance. Nous avons le désir d'œuvrer avec Toi, pour être, chaque jour, un peu plus avec Toi. Rends-nous attentifs aux signes de ta présence auprès de nous. Apprends-nous à les reconnaître et à t'en rendre grâce joyeusement, dans la simplicité du cœur. Nous te confions tout particulièrement le projet de ces Journées Nationales, que nous y soyons ambitieux avec modestie! Que nous y foisonnions d'idées et témoignions d'initiatives porteuses d'avenir! Que nous sachions écouter avec un esprit ouvert et un cœur généreux! Que nous habitions les mots que nous y prononcerons! Donne-nous à savoir inviter au-delà du cercle de nos membres, amis et familiaux. Ouvre-nous aux rencontres imprévues. Donne-nous à partager dans la paix ce qui nous tient à cœur. Favorise en tout cet événement important pour notre réseau. Nous nous confions à Toi, seigneur Jésus, pour présenter nos demandes à ton Père et à notre Père, pour qu'ainsi nous sanctifions son nom. Nous te le demandons à Toi qui vis et règnes avec le Père et le Saint-Esprit, aux siècles des siècles.

*Prière de Bernard Bougon s.j., aumônier national
 Texte repris et modifié par Marine de Montalivet*

L'arc boutant

Fondé en 1952 – Directeur de la publication: Michel Quesnot – Chargée de la publication: Marine de Montalivet – Secrétariat de rédaction: Clotilde Pruvôt et mise en page: Cécile Martin
 BSE Île-de-France-Centre – Imprimerie: Jouve – N° CP: 1119 G 85707 – Abonnement:
 23,50 euros les dix numéros – FNOGEC/ARC BOUTANT – 277, rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05
 Tél. 01 53 73 74 40 – Fax. 01 53 73 74 44 – E-mail: contact@fnogec.org – Site Internet: www.fnogec.org

BULLETIN D'ABONNEMENT*

(À adresser à: Fnogec – 277 rue Saint-Jacques – 75240 Paris cedex 05)

- OUI, je m'abonne pour 1 an à L'Arc boutant (10 numéros – versions papier + digital) au tarif de 23,50 € TTC**
- Je joins un chèque à l'ordre de la Fnogec (obligatoire) – Numéro du chèque:
- M. Mme Melle Nom: Prénom:
- Adresse:
- Code postal: Ville:
- Téléphone: E-mail:
- Je souhaite recevoir une facture Signature:

* Bulletin d'abonnement téléchargeable sur le site de la Fnogec: www.fnogec.org
 ** TVA de 2,10%. Abonnement valable pour la période de septembre 2016 à juin 2017